

DEC220260DR12

Décision portant fin de fonction de Mme Amélie LECCHI et nomination de M. Frédéric BRUNEL **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité** UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 nommant M. Pierre MULLER directeur de l'unité UMR7325 ;

Vu la décision DEC180608DR12 en date du 19 février 2018 nommant Mme Amélie LECCHI aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28 janvier 2022 ;

Considérant que M. Frédéric BRUNEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 les 14-15/10/21, 15-16/11/21 et 02-03/12/21 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Frédéric BRUNEL, Ingénieur de Recherche, est nommé(e) aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), à compter du 1^{er} janvier 2022.

M. Frédéric BRUNEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric BRUNEL est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Amélie LECCHI, au sein de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 février 2022

Le directeur de l'unité
M. Pierre MULLER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

